

Conditions générales de vente (CGV)

Pour l'achat et l'utilisation de l'application FAIRTIQ et de billets électroniques.

I. DISPOSITIONS APPLICABLES

L'application FAIRTIQ permet l'achat de billets électroniques de communautés tarifaires suisses et de réseaux participants (« communautés partenaires ») et de trajets entre communautés selon le chapitre III. L'application FAIRTIQ assiste le client lors de l'achat de billets électroniques ; FAIRTIQ ne se présente pas en tant que cédant de ceux-ci. Le contrat de transport est formé directement entre les entreprises de transport partenaires de FAIRTIQ (voir www.fairtiq.ch) et le client. Les présentes CGV prévoient les dispositions régissant les relations entre les utilisateurs de l'application FAIRTIQ, ou les titulaires de billets électroniques (« le client ») et la société Fairtiq AG (« FAIRTIQ »), ou les communautés partenaires. Les dispositions tarifaires des communautés partenaires concernées - pour les trajets au sein de celles-ci - et du Service Direct Suisse (« Service Direct ») - pour les trajets entre communautés tarifaires - s'appliquent pour le transport des personnes possédant des billets électroniques achetés via l'application FAIRTIQ. Pour les liaisons de transport situées sur le territoire de plusieurs communautés, dans ce qu'on appelle les zones de chevauchement, les dispositions tarifaires de la communauté partenaire choisie manuellement par le client sont respectivement applicables.

II. APPLICATION FAIRTIQ

A. Fonction et téléchargement de l'application

L'application FAIRTIQ (« l'application ») permet l'achat de billets électroniques via une procédure de check-in à activer par le client avant de monter dans le moyen de transport et une procédure de check-out après être descendu de ce moyen de transport. L'itinéraire du client est enregistré et l'application calcule le prix du transport correspondant après le check-out. L'application peut être téléchargée gratuitement sur les plates-formes Google Play et Apple App Store. L'utilisation de l'application est soumise aux présentes conditions. Les conditions d'utilisation de l'app store utilisé restent valables.

B. Utilisation de l'application

Pour utiliser l'application correctement, le client doit la télécharger avant le premier achat d'un billet électronique, l'installer sur son téléphone portable et procéder à l'inscription en indiquant les informations suivantes : numéro de portable valide ; moyen de paiement valide (voir chapitre III E. Moyen de paiement) ; indiquer si le client veut acheter des billets au tarif plein ou au tarif réduit ; s'il veut emprunter la 1^{re} ou la 2^e classe ; données personnelles : prénom, nom et date de naissance. Les informations suivantes peuvent être fournies volontairement : l'adresse e-mail (obligatoire si un justificatif d'achat est demandé, voir chapitre III E.) ; s'il dispose d'un abonnement de zone d'une communauté tarifaire (voir chapitre III L).

Les informations concernant le client sont enregistrées par FAIRTIQ. Les informations collectées sont uniquement mises à disposition de tiers dans le cadre de l'utilisation ou du développement de l'application. Ces tiers sont notamment des partenaires contractuels de FAIRTIQ responsables du développement, de l'exploitation et de la mise à jour de l'application, ainsi que les prestataires du service de paiement. FAIRTIQ respecte la législation applicable en matière de protection des données (voir point IV).

Pour des raisons de sécurité, les données relatives aux moyens de paiement ne sont pas enregistrées sur le téléphone du client, mais uniquement chez le prestataire contractuel de FAIRTIQ qui s'occupe du service de paiement. Si le moyen de paiement est bloqué, il ne sera plus possible d'acheter un billet électronique avec cette carte via l'application. Le client doit cependant personnellement s'assurer que son téléphone portable est protégé contre tout accès non autorisé.

Il n'existe aucun droit à l'utilisation de l'application.

C. Licence

Tous les droits sur l'application à l'encontre du client reviennent à FAIRTIQ.

En enregistrant le client, FAIRTIQ lui accorde une licence d'utilisation de l'application pour un usage conforme à leur destination des fonctions qu'elle propose. Il est interdit de procéder à des copies, d'accorder des sous-licences ou de transmettre de quelque manière que ce soit d'autres droits sur l'application à des tiers. Ni le contenu de l'application, ni le matériel sur lequel elle repose et qui constitue une partie ou un élément du contenu ne peuvent être modifiés, dénaturés, adaptés, fractionnés ou corrigés.

D. Résiliation

FAIRTIQ est habilitée à mettre fin à tout moment au contrat de licence conclu avec le client et à retirer son application du marché. FAIRTIQ se réserve notamment le droit de bloquer l'utilisation de FAIRTIQ à certains clients dans des cas motivés.

E. Suppression du compte utilisateur

FAIRTIQ est habilitée à supprimer le compte utilisateur d'un client qui n'a pas effectué de trajet nécessitant un billet dans un délai d'un an précédant la date de suppression. A la suite de la suppression de son compte utilisateur, le client devra suivre le processus d'enregistrement afin d'être à nouveau en mesure d'utiliser FAIRTIQ pour obtenir des billets électroniques pour ses trajets. La suppression du compte utilisateur d'un client implique également la suppression de son historique de trajets et de paiements effectués avec FAIRTIQ.

F. Responsabilité

FAIRTIQ ou les communautés partenaires ont à tout moment le droit de modifier les informations contenues dans l'application.

L'utilisation de l'application s'effectue exclusivement aux risques du client. Le client doit notamment s'assurer personnellement que son téléphone portable est protégé contre tout accès non autorisé.

Toute responsabilité de FAIRTIQ ou des communautés partenaires et entreprises partenaires concernant le contenu, la fonctionnalité et l'utilisation de l'application, y compris la responsabilité concernant les programmes malveillants (malwares), est exclue dans les limites prévues par la loi.

Si l'utilisation de l'application ou l'achat d'un billet électronique n'est pas possible pour des raisons techniques, FAIRTIQ et les communautés tarifaires partenaires déclinent toute responsabilité pour les préjudices en résultant le cas échéant. Le défaut de fonctionnement de l'application n'autorise en aucun cas le client à voyager sans billet valable.

III. BILLETS ÉLECTRONIQUES

A. Gamme de billets électroniques

1. Billets électroniques disponibles

L'application permet d'acheter des billets des communautés partenaires ainsi que des billets pour des trajets sur plusieurs communautés partenaires sous forme de billets électroniques pour des trajets à l'unité valables sur le domaine d'utilisation décrit sur www.fairtiq.ch. FAIRTIQ ne peut actuellement pas être utilisé pour des trajets en dehors de ce domaine d'utilisation. Dans un tel cas, un billet valable doit être acheté par un autre moyen avant de commencer le voyage. De même, il n'est pas possible pour le moment d'acheter des abonnements, des suppléments nocturnes ou des suppléments pour bateau via l'application.

Tous les billets électroniques sont valables à partir de la clôture de la procédure de check-in. Il n'est pas possible d'acheter d'avance des billets valables pour plus tard.

2. Billets électroniques pour d'autres passagers

Il n'est pas possible actuellement d'acheter avec l'application des billets électroniques pour plus d'un voyageur par trajet et téléphone portable. On ne peut pas non plus acheter de billets de groupe.

3. Billets électroniques pour les chiens et les vélos

Il n'est pas possible actuellement d'acheter des billets électroniques pour les chiens et les vélos avec l'application.

4. Billets dégriffés

Il n'est pas possible actuellement d'acheter des billets dégriffés avec l'application.

B. Pas de transmissibilité des billets électroniques



Les billets électroniques ne peuvent pas être transmis ou transférés à un autre téléphone portable. Les clients ne sont pas autorisés à mettre leur téléphone portable à la disposition d'autres personnes pour voyager avec les billets électroniques. Les billets électroniques ne peuvent par ailleurs pas être transmis ou transférés à d'autres téléphones portables.

C. Conditions d'achat de billets électroniques

Pour pouvoir acheter un billet électronique, le client doit remplir les conditions suivantes :

- (1) Il doit posséder un moyen de paiement valable (voir III E. Moyen de paiement).
- (2) Il doit avoir téléchargé l'application et l'avoir installée sur son téléphone portable.
- (3) Il doit disposer d'un téléphone portable en état de marche avec le système d'exploitation Android 5.0 (Google) ou une version supérieure ou iOS 9.0 (Apple) ou une version supérieure, sans Root ni Jailbreak, ainsi que d'une carte SIM activée et opérationnelle, qui garantit la réception de données mobiles lors de l'accès à un réseau de téléphonie mobile. Le client doit par ailleurs avoir activé les services de géolocalisation de son téléphone portable à partir de la procédure de check-in et au moins jusqu'à la procédure de check-out. FAIRTIQ, les communautés partenaires ou les entreprises partenaires n'assument aucune responsabilité pour les coûts de télécommunication éventuellement générés par l'utilisation de l'application.
- (4) Il doit autoriser l'application à accéder aux données issues des capteurs de mouvements intégrés à l'appareil ainsi qu'à l'envoi de notifications par l'application.
- (5) Si le client souhaite recevoir un reçu relatif au trajet effectué après l'utilisation de l'application, il doit saisir une adresse e-mail valide.
- (6) FAIRTIQ doit avoir la possibilité de débitier les trajets effectués encore impayés du moyen de paiement indiqué par le client. Si FAIRTIQ ne pouvait pas débitier des trajets effectués, son utilisation par le client est bloquée. Le blocage peut uniquement être levé en débitant les trajets effectués du moyen de paiement.
- (7) FAIRTIQ se réserve le droit d'exclure le client de son utilisation en particulier en cas de soupçon d'abus. Ceci peut se faire sans avis préalable, mais le client en est informé a posteriori.

D. Garantie des conditions techniques

Le client est seul responsable de la capacité de son téléphone portable, de la garantie du paramétrage technique et du bon fonctionnement de son appareil (y compris l'accès au réseau et à l'alimentation électrique).

Le client doit s'assurer d'une connexion de données en état de fonctionnement et de l'activation des services de géolocalisation pendant les procédures de check-in et check-out, ainsi que pendant tout le trajet, et garantir un chargement suffisant de la batterie pour toute la durée du trajet. Les procédures de check-in et de check-out ne sont pas possibles sans connexion de données. Si la procédure de check-in n'est pas possible en raison de l'absence de connexion ou pour d'autres raisons techniques, le client doit acheter un billet via un autre canal de vente. Si la procédure de check-out n'est pas possible en raison de l'absence de connexion, le client reste connecté pendant 15 minutes après la dernière connexion, il est ensuite déconnecté automatiquement. Si le client poursuit son trajet, il doit de nouveau s'enregistrer.

E. Moyen de paiement

Le client doit s'assurer que la carte de crédit ou de débit qu'il utilise dispose d'un plafond ou d'une couverture suffisante pour couvrir ses achats et que la carte n'est pas bloquée. S'il choisit Easypay comme moyen de paiement, le client doit s'assurer que le service est compatible avec son fournisseur de téléphonie mobile. Easypay n'est pas utilisable avec un forfait téléphonique prépayé.

F. Validité du billet électronique

1. Tarif

Sous réserve de dispositions dérogatoires dans les présentes CGV, les conditions des communautés partenaires, respectivement du Service Direct, sont appliquées pour les titres de transport achetés via l'application.

2. Conditions spéciales pour les billets électroniques



Les billets électroniques contiennent des informations sur la communauté tarifaire, l'arrêt de départ, la validité du billet (date et heure), la date et l'heure d'achat, la catégorie tarifaire (tarif plein ou tarif réduit) et la classe choisie.

Il n'est pas possible d'acheter des billets électroniques valables à un horaire ultérieur ou à une date ultérieure. Le billet électronique est valable à partir de la procédure de check-in. La validité du titre de transport prend fin avec la procédure de check-out. La prolongation de la durée de validité du titre de transport après la clôture de la procédure de check-out n'est pas possible. Cependant, dans le cas de plusieurs trajets le même jour, le prix optimal pour tous les trajets dans une communauté tarifaire est respectivement déterminé (voir **K. Best Price**).

Le prix du billet acheté via l'application est calculé sur la base des données de check-in et de check-out, des données de localisation collectées et des règles tarifaires respectives des communautés partenaires, respectivement du Service Direct.

Les médias d'informations (par exemple les distributeurs de billets, sites Internet de la CFF ou des communautés partenaires) sont disponibles pour consulter le prix avant ou pendant le trajet. Si le trajet n'est pas conforme aux données interrogées, des différences de prix sont possibles.

3. Check-in et check-out

L'application fonctionne selon le principe du check-in et du check-out. La collecte des données de voyage commence à l'ouverture de l'application. En activant la commande correspondante dans l'application (procédure de check-in), la localisation est marquée et le billet devient valable. Après avoir désactivé la commande dans l'application (procédure de check-out), celle-ci calcule le trajet parcouru et le prix correspondant et ordonne le débit du montant correspondant du moyen de paiement enregistré. Pour la localisation, l'application utilise les capteurs intégrés dans les téléphones portables et le logiciel installé. Afin que celui-ci fonctionne correctement, le client s'engage lors de l'utilisation de l'application à activer ou autoriser sur son téléphone portable la fonction de géolocalisation avec le degré de précision maximum (services de géolocalisation (GPS) et Wi-Fi activés), quand le téléphone portable demande l'autorisation adéquate au démarrage de l'application. Cette fonction doit rester active tant que la procédure de check-out n'est pas terminée.

La validité du billet court à partir de l'achèvement de la procédure de check-in et prend fin à la clôture de la procédure de check-out. La fin du voyage doit être confirmée par la procédure de check-out. Si, pour des raisons techniques, la connexion téléphonique est interrompue ou l'application ne fonctionne plus (par exemple batterie vide, plantage du système, zone sans connexion, désactivation des services de géolocalisation) pendant le trajet (après la procédure de check-in), une procédure de check-out automatique est lancée après 15 minutes et le billet n'est plus valable. Si pendant ces 15 minutes, la connexion téléphonique peut être rétablie ou l'application fonctionne de nouveau (par exemple suite au redémarrage du système), le billet reste valable jusqu'à l'exécution de la procédure de check-out par le client.

L'enregistrement des données d'activité et de localisation se termine 5 minutes après la clôture de la procédure de check-out. La temporisation pour la fin de l'enregistrement des données d'activité et de localisation sert à l'amélioration continue du message de check-out et donc à l'optimisation des prestations fournies au client par FAIRTIQ. Les données de localisation collectées après la clôture de la procédure de check-out sont exploitées par FAIRTIQ uniquement sous forme anonymisée. Les services de géolocalisation du téléphone portable activés lors de l'enregistrement doivent le rester en continu entre le check-in et le check-out.

Le client exécutera la procédure de check-in via l'application sur son téléphone portable juste avant de monter dans le moyen de transport à l'arrêt/à la gare. La procédure de check-in doit être clôturée par le client avant de monter dans le moyen de transport. Il doit s'assurer que la classe choisie et le cas échéant l'abonnement demi-tarif existant correspondent aux paramètres configurés dans l'application. Les procédures de check-in pour acheter un billet électronique exécutées après la montée du client dans le moyen de transport ne sont pas valables. Dans ce cas, le billet électronique correspondant est également invalide et le client est considéré comme voyageur sans titre de transport valide.

Pour la procédure de check-in, un délai supplémentaire pour la procédure d'achat doit être pris en compte si la performance du réseau est faible (par exemple EDGE, E, GPRS).

La réussite de la procédure de check-in et donc la validité du titre de transport sont confirmées par l'application sur l'écran du téléphone portable.



Si la procédure de check-in n'est pas possible pour des raisons techniques, un message correspondant est affiché sur l'écran du téléphone portable. Dans ce cas, le client doit acheter un billet valable par un autre canal de vente, sinon il est considéré comme voyageur sans titre de transport valide.

Immédiatement après la fin du trajet, après la descente du client du moyen de transport, il doit lancer la procédure de check-out à l'arrêt/la gare. La validité du billet prend fin avec la clôture de la procédure de check-out. Si le client doit emprunter une correspondance pour continuer son voyage, aucun check-out n'est nécessaire lors du changement, si les deux trajets sont parcourus dans la même communauté partenaire ou entre des communautés tarifaires entre lesquelles les trajets intercommunautaires sont possibles. La procédure de check-out est seulement nécessaire après la fin de l'ensemble du voyage à l'intérieur de la communauté partenaire. Le client est lui-même responsable du lancement en temps voulu de la procédure de check-out. FAIRTIQ ou les communautés partenaires n'assument aucune responsabilité pour les coûts occasionnés pour le client parce qu'il n'a pas lancé la procédure de check-out en temps voulu.

Si, au moyen des capteurs intégrés dans le téléphone portable, l'application détermine que le client a vraisemblablement terminé son voyage, mais que le client n'a pas encore lancé la procédure de check-out, l'application le signale par un message sur le téléphone portable et informe le client qu'il a probablement oublié la procédure de check-out. L'affichage de l'alerte est cependant soumis à la condition que le client autorise les notifications sur son téléphone portable. La procédure de check-out reste de la responsabilité du client. Si le message d'alerte concernant le check-out s'affiche au mauvais moment ou ne s'affiche pas, cela n'a aucune conséquence sur la responsabilité du client de lancer la procédure de check-out en temps voulu. Si le client n'a pas lancé la procédure de check-out à la fin de la journée, on lui facture au maximum un billet à la journée pour autant qu'il voyage au tarif réduit. Cette limite ne vaut pas si le client ne voyage pas au tarif réduit.

Si pour des raisons techniques, la procédure de check-out n'a pas pu être lancée à la fin du voyage, le client doit immédiatement s'adresser au service clients FAIRTIQ en indiquant le parcours, le lieu et l'heure de la fin du voyage et le numéro du voyage. Ceci s'applique également aux éventuelles réclamations.

G. Contrôle du billet électronique

1. Enregistrement du billet électronique

Tous les billets électroniques sont enregistrés par FAIRTIQ de manière électronique et centralisée. Le client reçoit une copie électronique du billet sur son téléphone portable.

Le client n'est pas autorisé à effacer la copie électronique du billet avant la fin du trajet. Par ailleurs, il ne peut pas la transmettre ou la transférer sur un autre téléphone portable.

2. Contrôle

Le client doit présenter le téléphone portable au personnel de contrôle et, à la demande de celui-ci, afficher tous les éléments de contrôle (via l'icône Ticket) et tous les niveaux d'affichage (par exemple l'affichage détaillé). Le personnel de contrôle est habilité à procéder à des contrôles répétés durant un même trajet.

L'abonnement demi-tarif ou un abonnement de zone d'une communauté partenaire doit être présenté avec le téléphone portable le cas échéant. À la demande du personnel de contrôle, le téléphone portable doit lui être remis aux fins de contrôle. Le personnel de contrôle est autorisé à utiliser le téléphone portable pour effectuer un contrôle d'usage. Le client doit se conformer aux instructions du personnel de contrôle.

Afin de simplifier le contrôle, nous conseillons le paramétrage de valeurs standard pour le style d'écriture, les polices et la taille des caractères. Pour tout paramétrage différent, le client assume le risque en cas d'illibilité totale ou partielle du billet électronique.

Si le client n'est pas en mesure de présenter le billet électronique sur tous les niveaux d'affichage et avec tous les éléments de contrôle, ou si un billet électronique ne peut pas être contrôlé à cause d'un défaut d'actualisation ou de fonctionnement du téléphone portable, ou à cause d'un écran illisible ou de paramétrages de polices illisibles, le client sera traité comme un voyageur sans titre de transport valable. Les billets électroniques ne peuvent pas être présentés a posteriori.

H. Taxe à charge des voyageurs sans titre de transport

Si le client ne peut ou ne veut pas présenter un billet électronique valable ou contrôlable, quel que soit le motif, il est considéré comme voyageur sans titre de transport valide. La personne voyageant sans titre



de transport valable doit payer une taxe conforme aux dispositions tarifaires applicables de la communauté partenaire, respectivement du Service Direct, concernés.

I. Aucune modification, aucun échange

Les billets électroniques achetés via l'application ne peuvent être ni modifiés, ni échangés.

J. Remboursement en cas de réclamations du client

Si le client constate après le voyage qu'un tarif erroné lui a été facturé par l'application, il doit le signaler au service clients à l'aide du formulaire de contact disponible dans l'application, dans un délai de 12 mois à partir de la date du voyage. Si le service clients FAIRTIQ constate qu'un tarif erroné a été facturé au client sans faute de sa part et à tort, la différence par rapport au prix juste lui est restituée. FAIRTIQ, la communauté partenaire ou l'entreprise partenaire concernée ne sont pas tenues de rembourser tout ou partie du prix du billet si le client ne lance pas la procédure de check-out ou ne la lance pas en temps voulu.

K. Best Price

FAIRTIQ ou les communautés partenaires garantissent que le prix des billets achetés via l'application au cours d'une journée jusqu'à la fin du service et à l'intérieur d'une communauté partenaire ne dépasse pas le prix d'un billet à la journée valable pour toutes les zones parcourues de la communauté partenaire concernée. Le décompte est fait après la fin du service. Ceci est uniquement valable si le client utilise l'application pour tous les voyages de la journée concernée avec le même numéro de téléphone portable enregistré. Cette garantie ne s'applique pas pour des voyages intercommunautaires (Service Direct).

L. Enregistrement de l'abonnement

Si le client possède un abonnement de zones d'une communauté partenaire valable, il a la possibilité d'enregistrer dans l'application les zones couvertes par cet abonnement (ci-après « zones enregistrées »). Dans ce cas, si le client commence son voyage avec l'application à un arrêt se situant dans l'une de ces zones et le termine à un arrêt en dehors de celles-ci, la zone enregistrée ne lui sera pas facturée.

De même, s'il commence son trajet dans une zone n'étant pas couverte par son abonnement et le poursuit dans une zone enregistrée, cette dernière ne lui sera pas facturée. Dans les deux cas, un billet de raccordement lui sera facturé pour son trajet en dehors des zones enregistrées.

L'abonnement couvrant les zones enregistrées doit être présenté à chaque contrôle. Il est de la responsabilité du client de s'assurer avant chaque trajet qu'il a son abonnement avec lui, et que ledit abonnement est valable et couvre les zones enregistrées.

Les zones enregistrées sont spécifiées sur le billet électronique. En cas de contrôle des titres de transport, il sera vérifié que le client possède bien un abonnement valable pour les zones en question. Dans le cas où des zones pour lesquelles le client ne possède pas d'abonnement valable auraient été enregistrées, le client sera considéré comme un voyageur sans titre de transport valable ou comme un voyageur avec un titre de transport en partie valable.

Le client peut enregistrer au maximum un abonnement.

Lors du contrôle des titres de transport, l'abonnement doit être présenté avec le smartphone sans attendre la demande du personnel de contrôle afin de permettre l'inspection. À la demande du personnel de contrôle, le smartphone et l'abonnement doivent lui être remis aux fins de contrôle.

IV. PROMOTIONS ET ACTIONS

A. Trajets gratuits

L'action « Trajets gratuits » permet aux clients de transmettre un code individuel à un tiers. Ce code promotionnel peut être utilisé par de nouveaux usagers n'ayant encore jamais voyagé avec FAIRTIQ pour leur premier trajet. Une fois le code validé par le nouvel utilisateur, cette personne ainsi que le client qui le lui a transmis obtiennent tous deux une réduction lors d'un trajet avec FAIRTIQ. Dans le cas du client ayant partagé le code, le montant de la réduction est automatiquement déduit de son prochain trajet.

À partir du moment où le nouvel utilisateur a effectué son premier trajet avec le code promotionnel, le client qui le lui avait transmis dispose de 3 mois pour profiter de sa réduction. Le montant de la réduction



sera automatiquement déduit lors de son prochain trajet. Un client peut également profiter plusieurs fois d'une réduction si plusieurs nouveaux usagers utilisent son code lors de leur premier trajet.

FAIRTIQ peut en tout temps et sans indication de motifs mettre fin à l'action « Trajets gratuits » et annuler d'éventuels bons de réductions ayant été collectés par les clients. De même, FAIRTIQ est habilitée en tout temps et sans indication de motifs à exclure certains clients de l'action « Trajets gratuits ». La suppression par un client de son compte FAIRTIQ entraîne l'expiration de ses réductions, ainsi que de celles des clients dont il avait reçu ou à qui il avait envoyé un code promotionnel.

De par sa participation à l'action « Trajets gratuits », le client accepte que son numéro de téléphone ainsi que celui de la personne qui utilisera son code promotionnel ou qui le lui a envoyé soient enregistrés afin d'éviter toute forme d'abus.

B. FAIRTIQ Bonus

La promotion « FAIRTIQ Bonus » est appliquée lorsqu'un client effectue un trajet facturé avec FAIRTIQ au minimum 1 fois par jour durant au moins 5 jours d'un même mois calendaire. Le client reçoit un bon sous forme d'un crédit d'une valeur de 5% du total facturé pour les trajets effectués avec FAIRTIQ durant le mois calendaire qui satisfait cette condition.

Le bon n'est pas transmissible. Il est déduit automatiquement des trajets effectués durant le mois calendaire qui suit son obtention. Le solde inutilisé à la fin du mois calendaire qui suit l'obtention du bon est perdu. Un jour est défini par la période commençant avec le début du service et se termine avec la fin du service.

FAIRTIQ peut en tout temps et sans indication de motifs mettre fin à la promotion « FAIRTIQ Bonus » ou en modifier les termes et les conditions sans devoir en informer les clients. De même, FAIRTIQ est habilitée en tout temps et sans indication de motifs à exclure certains clients de la promotion « FAIRTIQ Bonus ». La suppression par un client de son compte FAIRTIQ entraîne l'annulation des bons encore en cours de validité.

La promotion « FAIRTIQ Bonus » n'est disponible que dans les communautés partenaires qui participent à la promotion. Une liste des communautés partenaires participantes est disponible sur <https://fairtiq.ch/fr/bonus>.

VI. MODIFICATIONS DES TARIFS ET DES CGV

FAIRTIQ peut à tout moment modifier les informations contenues dans l'application.

FAIRTIQ peut à tout moment modifier les présentes CGV. La modification des tarifs et des conditions de transport dépend de la réglementation des communautés partenaires, respectivement du Service Direct. Tout changement des CGV prend effet lorsque le client les accepte dans le cadre d'une mise à jour de l'application ou sous une autre forme. Si le client n'accepte pas la modification des CGV, il perd le droit d'utiliser l'application.

Les modifications des conditions de transport et des tarifs sont également valables sans l'accord du client, dans la mesure où celles-ci constituent des dispositions réglementaires qui relèvent de la compétence des communautés partenaires ou du Service Direct.

VII. Droit applicable et juridiction compétente

La relation entre FAIRTIQ et le client est exclusivement régie par le droit matériel suisse.

Berne est la seule juridiction compétente pour tout litige opposant FAIRTIQ et le client.

VIII. QUESTIONS ET ASSISTANCE, SERVICE CLIENTS FAIRTIQ

Pour toute question en lien avec l'application, veuillez-vous adresser aux points de contact mentionnés sur www.fairtiq.ch ou au service clients indiqué, ou utilisez le formulaire de contact de l'application.

IX. TÉLÉCHARGEMENT DES CGV

La version en vigueur des CGV peut être consultée sur : www.fairtiq.ch



Version valable à compter du 1^{er} Juin 2018

